

CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGE(E) DE COMMUNICATION

Conseil Communautaire du 4 juillet 2019

D 2019		D	19
Nombre de Conseillers			
En exercice	87		
Présents	67 des dossiers 1 à 3 – 64 des dossiers 4 à 25		
Votants	76		

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **27 juin 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Virazeil, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (jusqu'au dossier 3)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	\
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	\
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	\
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	\
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagrèze</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES (jusqu'au dossier 3) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 3)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Roger STEFFAN (suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	\
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Bernard CABANE - Michel PÉRAT - Carole VERHAEGHE - Jacques BILIRIT - Jean-François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Marie.Catherine BALLEREAU - Sophie BORDERIE - Jacqueline CORREGES - Jean.Luc DUBOURG - Philippe LABARDIN - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Jacques BRO - Isabelle CESA - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ - Charles CILLIERES (à partir du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier 4) - Régine POVÉDA (à partir du dossier 4)

Pouvoirs de

Jean-François THOUHAZEAU à Jean-Claude DERC – Jacques BILIRIT à Josette PATISSOU - Isabelle CESA à André CORIOU – Marie-Catherine BALLEREAU à Jean-Pierre MARCHAND - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PASCAU - Jean-Luc DUBOURG à Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES à Marie-Françoise BOUGUES - François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Gilles LAGAÛZÈRE à Christine VOINOT - Régine POVÉDA à Philippe RIGAL (à compter du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 4) - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

Dossier n°22 - CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGE(E) DE COMMUNICATION

Rapporteur : Francis DUTHIL

Objet de la délibération

Afin de répondre à un besoin au sein du service communication, il est nécessaire de créer un emploi de chargé(e) de communication à temps complet.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D.2018.E.10 du 5 juillet 2018 décidant de la mise en place du RIFSEEP à VGA ;

VU la saisine au comité technique du 11 juin 2019,

Exposé des motifs

Le chargé(e) de communication aura pour mission de décliner la stratégie de communication de la collectivité, par le pilotage du journal externe de l'agglomération, la gestion et le suivi de certains dossiers thématiques relevant de la compétence de l'agglomération : marketing territorial, Santé, politique de la ville, habitat, Leader, etc..., la participation active à la conception du journal interne, la conception et rédaction de divers documents de communication, la rédaction de discours à destination de la direction générale et de la présidence, les relations presse et la communication événementielle.

Pour mener à bien ses missions, le chargé(e) de communication possèdera une connaissance approfondie des méthodes et stratégie de communication à l'échelle d'une agglomération, une maîtrise des outils spécifiques (Photoshop, InDesign, Illustrator...), ainsi qu'une aptitude avérée de coordination d'actions, et des qualités rédactionnelles et orthographiques.

Le poste est créé et ouvert aux agents statutaires de catégorie A répondant au profil ou aux agents contractuels à défaut de fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste. Ce poste sera sous la responsabilité du Chef de service communication.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la création d'un emploi de catégorie A, sur le grade d'attaché territorial, à temps complet, à pourvoir au 1^{er} octobre 2019, pour exercer les fonctions de chargé(e) de communication, par voie statutaire,

Décide que l'emploi de chargé(e) de communication, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, pourra être pourvu par voie contractuelle,

Précise que dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel, l'agent sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, dont le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 ans. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Précise que dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel, et fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du

1^{er} grade de Catégorie A de la filière Administrative ; et sera modulée entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade de recrutement. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.

Précise que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

Propose que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal 2019 (chapitre 012),

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	76
<i>Pour</i>	76
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	

Fait à Virazeil, le 4 juillet 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage

Le 8 juillet 2019